



# Engagement Individuel de Pension (EIP) flexible

Belfius Business Manager Flex

Vous êtes un dirigeant d'entreprise indépendant?  
Vous souhaitez compléter votre pension légale?

Faites souscrire par votre société un contrat Belfius Business Manager Flex, un capital pension complémentaire fiscalement avantageux.

## Il combine

- **La branche 21:** assurance-vie qui vous donne droit au remboursement de votre capital à la date d'échéance et à un rendement minimum garanti
- **La branche 23:** assurance placement dont les primes sont investies dans un ou plusieurs fonds d'investissement, et par conséquent, dont ni le capital ni les rendements ne sont garantis

Grâce à cette assurance placement, votre société vous constitue un capital pension complémentaire sur mesure.

## Avantages

- **Rendement attrayant:** vous bénéficiez à la fois de la sécurité d'un rendement garanti sur le volet branche 21 et d'un rendement potentiellement plus élevé lié aux fluctuations du marché sur le volet branche 23.
- **Primes déductibles:** votre société paie les primes, qui sont entièrement déductibles comme frais professionnels tant que la règle des 80%<sup>1</sup> est respectée.

- **Flexibilité:** vous choisissez le pourcentage de répartition des primes entre les branches 21 et 23, ainsi que la répartition entre les fonds de la branche 23.
- **Avance et mise en gage:** si vous souhaitez acquérir, construire ou transformer un bien immobilier dans l'espace économique européen, vous pouvez, sous certaines conditions, mettre votre contrat d'assurance en gage ou demander une avance.
- **Large choix parmi une gamme de différents fonds de grande renommée:** à la souscription, vous choisissez un ou plusieurs fonds pour le volet de la branche 23 (changement possible en cours de contrat). La gamme dans laquelle vous pouvez choisir comprend uniquement des fonds qui répondent à des critères stricts en matière d'environnement, de société et de bonne gouvernance (ESG), visant une meilleure valorisation à terme.

<sup>1</sup>Pour que les primes puissent être déductibles à titre de frais professionnels, parmi les conditions à respecter, il y a ce que l'on appelle «la règle des 80%» à savoir que les prestations légales et extra-légales en cas de retraite, exprimées en rentes annuelles, ne peuvent dépasser 80% de la dernière rémunération brute annuelle normale et doivent tenir compte d'une durée normale d'activité professionnelle.

## En résumé

- Votre société finance votre pension complémentaire.
- Les primes versées sont des charges déductibles fiscalement, moyennant le respect de la règle des 80%.
- Un choix flexible dans une assurance-vie de la branche 21 et/ou des fonds durables de la branche 23, pour une diversification optimale des risques et des sources de rendement
- Des garanties complémentaires possibles pour vous protéger financièrement ainsi que votre famille
- Vous pouvez l'utiliser pour financer l'achat, la construction ou la rénovation d'un bien immobilier via une avance ou une mise en gage, moyennant le respect des conditions légales et contractuelles.

## Caractéristiques

### Catégorie de produit

Assurance pension: cette formule de pension extralégale qu'une société peut souscrire pour son/ ses dirigeant(s) indépendant(s) combine la sécurité d'un rendement garanti grâce au volet branche 21 et un rendement potentiellement plus élevé lié aux fluctuations du marché grâce au volet branche 23.

### Pour qui?

Les sociétés qui souhaitent financer une pension complémentaire pour leurs dirigeants d'entreprise ou leurs administrateurs.

### Rendement

- Branche 21: 2% pour tous les versements dans les contrats dont la durée initiale ou restante est d'au moins 8 ans. Le capital est garanti.
- Branche 23: rendement potentiel plus élevé issu des fonds sous-jacents de la branche 23 (lié aux fluctuations des marchés financiers). Un risque de perte existe sur le capital investi dans la branche 23.

### Prime

- Paiement flexible des primes: vous convenez avec votre société le montant et la périodicité des versements (annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle).
- Montant annuel minimum: 500 euros (sans les éventuelles garanties complémentaires), montant minimum par versement: 100 euros
- Montant annuel maximum: soumis à la règle des 80%

### Durée

- La durée minimale d'un contrat est de 5 ans.
- Le contrat doit courir **jusqu'à la date de départ effectif à la retraite de l'affilié**, même si celui-ci prend sa pension après l'âge légal de retraite (actuellement 66 ans et 67 ans en 2030). Une fois l'affilié parti en retraite, le contrat doit être liquidé.

### Flexibilité

- Choix libre de la répartition de la prime nette entre la branche 21 et la branche 23 (0 à 100%)
- Branche 23: choix entre différents fonds ESG
- Possibilité de changer la clé de répartition entre la branche 21 et la branche 23 en cours de contrat, mais aussi au sein des fonds de la branche 23 (uniquement les nouvelles primes)
- Possibilité de choisir une clé de répartition différente pour les primes et pour le back service

### Taxe sur les primes

- 4,4% sur les primes de la couverture pension et de la couverture décès
- 9,25% sur la prime incapacité de travail (garantie facultative)
- Prélèvement de la cotisation Wijninckx: une cotisation spéciale de sécurité sociale de 3% sur les cotisations pour la constitution d'une pension complémentaire à partir du dépassement d'un certain seuil

## Impôts et prélèvement au terme

- Cotisation INAMI: 3,55% sur le capital versé
- Cotisation de solidarité: de 2% sur le capital versé
- Le capital versé à la pension est soumis à une taxation unique et fiscalement avantageuse. Plus d'informations auprès de votre spécialiste Business Banking. Le régime fiscal dépend de la situation individuelle du preneur d'assurance ainsi que de l'assuré et peut à l'avenir, être soumis à des modifications.

## Garanties complémentaires

La société a la possibilité de rajouter des garanties complémentaires:

- pour protéger le revenu du dirigeant et assurer le paiement des primes en cas d'incapacité de travail.
- pour protéger ses proches grâce à la souscription d'un capital décès qui peut même être dégressif dans le temps.

## Frais

Vous trouverez plus d'informations sur les frais via le lien suivant : [EIP-B44-Document-affiliation.pdf](#)

## Saviez-vous que...

... **vous pouvez verser une prime de rattrapage** ou backservice pour rattraper les dernières années où votre société n'a pas versé de primes dans le contrat?

... **un EIP est plus avantageux qu'une augmentation de votre rémunération!** La société qui souscrit au contrat peut déduire fiscalement les primes à titre de frais professionnels, sous certaines conditions (entre autres, verser une rémunération mensuelle régulière), pour autant que la règle des 80% soit respectée. Ces primes ne sont pas considérées comme une rémunération dans le chef du bénéficiaire alors que l'entreprise constitue une pension au profit de son dirigeant. Le capital pension constitué par les primes versées sera soumis à un impôt réduit et unique à l'âge de la pension.

Des questions?  
Vous souhaitez  
une simulation  
personnalisée?

N'hésitez pas à contacter  
l'un de nos spécialistes  
qui vous aidera avec  
plaisir!

Ce document décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 01/10/2024.

Belfius Banque SA · Place Charles Rogier 11 · 1210 Bruxelles · +32 2 222 11 11 · belfius.be  
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 · IBAN BE23 0529 0064 6991 · BIC GKCCBEBB · FSMA n° 19649 A –  
PODBB0001-2 – 01/2026

**Belfius**